

Saint-Rogatien

Bulletin d'informations municipales



janvier 2019

le Mag'



p.6
La journée du
patrimoine

p.8 et 9
Accueil Périscolaire
Roga'scool

p.14
Aide informatique



> **SOMMAIRE & ÉDITO**
page 2

> **RÉALISATIONS 2018
ET PROJETS 2019**
page 3

> **DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
pages 4 et 5

> **VIE CULTURELLE
ET FESTIVE**
pages 6 et 7

> **PROJET ÉDUCATIF
LOCAL**
pages 8, 9, 10 et 11

> **ENVIRONNEMENT,
URBANISME, DIVERS**
pages 12 et 13

> **SOLIDARITÉ**
pages 14

> **BLOC NOTES**
page 15

> **PLAN**
page 16

Monsieur Josy MOINET

Maire de SAINT-ROGATIEN dès 1959 et pendant huit mandats successifs, maire honoraire, il nous a quitté à l'âge de 88 ans. En 2017, lors d'une belle cérémonie en sa présence, il avait accepté que l'école porte son nom. Pour lui rendre hommage, l'arbre qu'il a offert à cette occasion, sera orné d'une plaque commémorative ainsi que deux mobiliers installés dans les cours des écoles.

Madame Sylvie GUILLEUX,

Agent communal au groupe scolaire Josy MOINET, elle s'en est allée à l'âge de 59 ans, elle qui était très appréciée de tous les enfants de l'école et qui était un rayon de soleil.



2018 s'est achevée tristement avec l'attentat de Strasbourg et toutes ses conséquences pour les familles éprouvées. Nous allons de nouveau aborder cette nouvelle année en situation « Vigipirate ». Cette violence qui ne cesse de semer l'inquiétude et la peur nous oblige à être prudents en toutes circonstances, car nous sommes tous concernés.

Les manifestations de cette fin d'année et les décisions gouvernementales qui en ont découlé ne permettent pas d'envisager une nouvelle année totalement sereine. Les baisses - voire les suppressions - de certaines dotations et la modification de la taxe d'habitation représentent un impact financier inquiétant pour notre budget communal. Nous devons en maîtriser toutes les conséquences et assurer une bonne gestion de nos dépenses nécessaires à l'évolution de notre commune.

Le respect des réglementations en vigueur incombe à tous : limiter les bruits le soir et le week-end, trier ses déchets, désherber son trottoir, ramasser les déjections de son chien, respecter les stationnements et la vitesse. Il en va du respect d'autrui et du bien vivre ensemble. Nous devons comprendre et contribuer à cela dans notre commune car, ne l'oublions pas, nous sommes les garants de notre cadre de vie.

En 2018 nous avons mené à terme un programme de travaux important :

- L'extension des rues de Nice et du 19 Mars 1962 afin de desservir les nouveaux quartiers de notre village,
- L'aménagement de l'espace dédié à la Maison des Jeunes et aux activités de la petite enfance, avec des aménagements de jardinage et de pelouse pour les tout-petits,
- Le réaménagement paysager de divers espaces communaux,
- La rénovation totale des ouvertures vétustes du Centre Municipal de Rencontres,
- Et l'important entretien des bâtiments et espaces communaux.

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus chaleureux de bonheur et de santé pour bien vivre ensemble cette nouvelle année 2019.

Votre Maire **Jacques LEGET**



Saint-Rogatien

Directeur de la publication : Jacques LEGET

Directrice adjointe de la publication : Sylvie MARTIN

À contribué à sa rédaction : la commission communication

Photos : Archives municipales. 

Conception graphique et éditoriale/mise en page : 

Impression : Imprimerie Mingot

Tirage : 1 100 ex. - Dépôt légal : 1^{er} semestre 2019

Réalisations 2018



TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Des sanitaires supplémentaires ont été créés. Des travaux de câblage et une nouvelle baie de brassage ont permis l'arrivée de la fibre dans l'école élémentaire ainsi que la mise en réseau des ordinateurs et photocopieurs. Dans le cadre du plan Vigipirate, des films occultants ont été posés sur certaines vitres.

Coût : 28 947 € TTC avec une subvention du Conseil Départemental 17 de 7 618 €.

**Nous déplorons de nombreuses dégradations dans les écoles.
Il serait souhaitable que les enfants soient plus respectueux du bien public !**

TRAVAUX DANS LE CENTRE MUNICIPAL DE RENCONTRES

Les menuiseries du Centre Municipal de Rencontres, datant de 1993, ont été remplacées. Pour compléter la rénovation, de nouveaux rideaux habillent les fenêtres. Coût des travaux : 119 018 € (subventionnés par le Conseil Départemental pour 24 086,50 €).

VOIRIE

Le nouvel aménagement du rond-point d'entrée de la commune et les travaux prévus rue du Moulin et rue de La Rochelle vers le magasin U Express ont été reportés en 2019.

CIMETIÈRE

Suite à la reprise des concessions en état d'abandon, les matériaux des monuments et emblèmes funéraires ont été enlevés et un ossuaire a été construit. Coût : 18 052 €.

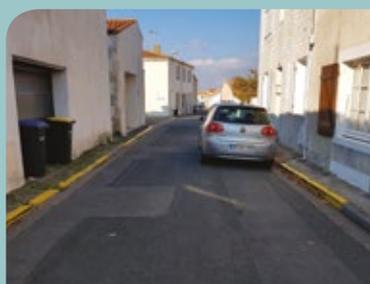
CRÉATION D'UN JARDIN PART'ÂGÉ

Un jardin part'agé a été créé au cœur du centre d'animations socio-culturelles avec notamment un espace en pelouse synthétique qui servira pour les activités petite enfance. Ce lieu permettra des rencontres intergénérationnelles entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les parents et l'EHPAD Villa Amélie.

CONFORMITE AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (R.G.P.D.)

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. La commune de SAINT-ROGATIEN s'est mise en conformité et a désigné SOLURIS comme Délégué à la Protection des Données. Un registre est mis en place.

Projets 2019



TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA VOIRIE

Dans le cadre des grands travaux de voirie 2019, il est envisagé de rénover la rue des Écoles entre l'impasse de la Forge et la rue de Périgny. Ces travaux ont

pour but de sécuriser le trajet des enfants des écoles se rendant au gymnase et de mettre la rue aux normes d'accessibilité aux handicapés. Le marché public sera lancé en milieu d'année pour des travaux d'une durée de 3 mois environ au second semestre 2019.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA ROCHELLE ET PARKING « RELAIS »

La Communauté d'Agglomération souhaite prolonger la ligne de bus n°8, créer le P+R (parking relais) de SAINT-ROGATIEN et le rendre accessible pour les bus. La commune a pour sa part la volonté de transformer le terminus Néchalier en cheminement piéton agrémenté d'espaces verts. Il sera également créé un espace piétonnier au niveau du nouveau terminus.

Ces travaux seront coordonnés par un seul et même opérateur, ce qui permettra une optimisation des coûts, une qualité et des délais d'exécution réduits afin de limiter la gêne occasionnée aux usagers et riverains.

TRAVAUX D'ISOLATION DANS LES ÉCOLES

Il est prévu, en 2019, de réaliser des travaux d'isolation des plafonds et de poser des dalles acoustiques pour atténuer le bruit dans les 2 accueils périscolaires, la classe de CP, la classe de la directrice de l'école élémentaire et le bureau de la directrice. Cela permettra de réduire les coûts de chauffage et de contribuer au respect de l'environnement.

À l'école maternelle, il est prévu de remplacer l'ancienne chaudière à gaz par une chaudière nouvelle génération.

CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

Le mur de façade a besoin d'être réhabilité et d'être prolongé jusqu'à l'aire de jeux des enfants afin de clôturer le terrain jouxtant. Le columbarium, ouvert en 2005, est bientôt complet. Il convient de prévoir un agrandissement et un réaménagement du « jardin du souvenir » pour assurer un recueillement digne.

TERRAIN ANNEXE AU FOOT

Pour permettre au club de foot de s'entraîner sans utiliser le terrain d'honneur (ce qui permet de le préserver) une clôture et des filets pare-balls seraient installés autour du terrain annexe au terrain de football.

Les délibérations du conseil municipal



12 février 2018

- Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances MAISON DES JEUNES
- Rythmes scolaires
- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Adhésion à la Fondation du patrimoine
- Avancements de grade
- Indemnité de conseil allouée aux receveurs
- Déclaration Préalable à l'édification des clôtures
- Comptes administratif et de gestion 2017 de la Commune
- Comptes administratif et de gestion 2017 du budget des logements pour personnes âgées (Résidence Massiou)
- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de LA ROCHELLE
- Limites communales SAINT-ROGATIEN/PÉRIGNY
- Demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2018
- Aménagement du Rond-Point d'entrée de la commune : choix du projet et demande de subvention au Conseil Départemental
- Demandes de subventions pour la rénovation thermique et phonique du Centre Municipal de Rencontres au Conseil Départemental 17 au titre du Fonds de revitalisation des centres bourgs et à l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (grandes priorités)

26 mars 2018

- Taux des taxes communales
- Affectation des résultats 2017 sur le budget 2018 de la commune
- Budget primitif 2018 de la commune
- Affectation des résultats 2017 sur le budget 2018 des personnes âgées (résidence Massiou)
- Budget primitif 2018 « personnes âgées résidence Massiou »
- Subventions : CASEL, C.C.A.S. de SAINT-ROGATIEN et Associations
- Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'informatisation (portail famille)
- Demande de subvention sur projet à la Caisse d'Allocations Familiales
- Demande de subvention au Conseil Départemental 17 pour les grosses réparations aux locaux scolaires du 1^{er} degré (année 2018)

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

5 avril 2018

- Choix du fournisseur pour l'achat d'une tondeuse autoportée

30 avril 2018

- Décision modificative n° 1/2018
- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2017
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et lancement d'une consultation pour un marché à procédure adaptée concernant le remplacement des châssis du C.M.R.

22 mai 2018

- Étude de faisabilité d'un projet d'aménagement de parcelles
- Contrat d'accompagnement gratuit avec Soluris pour la protection des données à caractère personnel (RGPD)
- Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux : travaux d'urgence sur voirie communale
- Renouvellement des adhésions aux Francas de Charente-Maritime et aux passeports loisirs jeunes
- Objectifs du P.E.L. 2018-2021
- Tarifs du mercredi matin
- Création d'emplois : accroissement temporaire d'activité
- Modification de la régie d'avances Maison des Jeunes
- Modification du nombre d'heures de 5 postes d'agents titulaires au restaurant scolaire, à l'école maternelle et à la Maison des Jeunes
- Subvention à l'UNSS Fabre d'Églantine pour un championnat de danse



20 juin 2019

- Taxe locale sur la publicité extérieure
- Journée de Solidarité
- Transfert au S.D.E.E.R. de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques » (IRVE)
- Tarifs restauration scolaire au 1/09/2018 et rappel des autres tarifs périscolaires
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 27/35^{ème}

24 septembre 2018

- Prise en compte de l'absentéisme dans le R.I.F.S.E.E.P.
- Virement de crédits
- Indemnité de conseil allouée aux comptables des finances publiques chargés des fonctions de Receveurs des communes et EPL
- Avenant MAPA «entretien de la voirie communale 2016-2017-2018 »
- Choix de l'entreprise pour le MAPA « remplacement des menuiseries extérieures en aluminium du CMR »
- Mini-gym 2018/2019
- Sensibilisation à l'anglais 2018/2019
- Prolongation d'un Contrat CUI/PEC
- Régie de recettes Maison des Jeunes
- Autofinancement pour le lavage de voitures de fin septembre

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

15 octobre 2018

- Prolongation du compromis de vente entre la commune et la SAS Rogadia
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Régime indemnitaire des régisseurs de recettes
 - Décision Modificative N° 2/2018
- Demande de subvention au Conseil départemental 17 « amendes de police » pour la création d'un cheminement doux, route de la Jarne
- Redevance d'occupation du domaine public gaz
- Projet éducatif de territoire (PEDT) - renouvellement

19 novembre 2018

- Régies de recettes des photocopies et des locations de salles
- Appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de l'Aude
- Isolation thermique et acoustique de l'école élémentaire - Nouvelle génération de chaudière à l'école maternelle - Demandes de subventions 2019
- Action d'autofinancement « stands d'emballage de cadeaux »

3 décembre 2018

- Nouvelle composition du Conseil de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable - Année 2017
- Définition des axes du plan de formation 2019 et plan de formation 2019
- Décision modificative
- Demande de subvention d'État (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 pour le programme de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Séjour ski 2019
- Signature du Contrat Enfance Jeunesse
- Autofinancement Maison des jeunes : vente d'objets sur le marché de Noël

17 décembre 2018

- Travaux d'aménagement de la rue de La Rochelle et P+R – groupement de commandes avec la commune de Saint-Rogatien et la Communauté d'agglomération de La Rochelle - autorisation de signature de la convention
- Subvention au Lycée de l'Atlantique de ROYAN (1 jeune de Saint-Rogatien)



Bienvenue

Bienvenue à Melle Manon JOURDAIN, qualifiée de la formation « Secrétaire de mairie » et lauréate du Concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. Manon assure l'accueil des usagers du service public avec compétence et s'implique déjà dans des manifestations communales.

Melle Johanna MIGNON, quant à elle, a rejoint l'équipe du Centre de Gestion de la Charente-Maritime le 15 octobre 2018 pour un poste lié aux ressources humaines.



Manifestations communales

2^{ème} semestre 2018

Journée du patrimoine

14 septembre 2018

La Journée du Patrimoine s'est invitée à Casse Mortier, la maison aux volets verts, qui fût un relais de poste sous Louis XI. Après les enfants des écoles l'après-midi, ce sont les habitants de SAINT-ROGATIEN le soir qui ont pu flâner sur les chemins et dans le domaine de Casse Mortier où le verre de l'amitié leur a été offert par la Municipalité. Cet instant fut un moment de convivialité dans un lieu historique qui a traversé le temps tout en gardant son style d'époque.



Cérémonie du 11 novembre

11 novembre 2018

Pour célébrer le centenaire de la Grande Guerre, la commune de SAINT-ROGATIEN a mis à l'honneur ses disparus. C'est avec une soixantaine d'enfants de l'école Josy MOINET qu'un vibrant hommage leur a été rendu ; certains élèves ont lu des lettres de poilus et tous ont donné de la voix pour chanter la Marseillaise.

Après les discours de Monsieur le Maire Jacques LEGET, et de Marie-Thérèse CAUGNON, ancienne adjointe au Maire, une nouvelle plaque en marbre noir a été dévoilée sur le Monument aux Morts. Le nom de Gaston GOUAICHON, Rogatien mort pour la France à l'âge de 20 ans, a ainsi pu être ajouté. La commune de SAINT-ROGATIEN a perdu 8 de ses enfants pendant la Première Guerre Mondiale.

Une exposition, réalisée par des bénévoles de la commune et la commission culturelle, a rendu hommage à ses soldats disparus en racontant leur histoire.



AGENDA

Judi 7, vendredi 8 et samedi 9 mars
Mardi 19 mars

Les Rog'Arts et le Printemps des Poètes
Cérémonie du 19 mars 1962

Repas des aînés

13 octobre 2018

Comme chaque année, le repas de nos aînés a été organisé par le C.C.A.S. et s'est déroulé dans une bonne ambiance.

86 personnes ont partagé le repas réalisé par le personnel du restaurant scolaire et servi par les bénévoles du C.C.A.S., certains élus présents et 4 membres de la Maison des Jeunes. Jacky GORCHON a animé le repas et fait danser certains de nos aînés.



Téléthon

7, 8 et 9 décembre 2018

Cette année encore, la commune de SAINT-ROGATIEN a organisé de nombreuses animations au profit du Téléthon. Au total, ce sont 5 738,63 euros qui ont été récoltés le week-end des 7, 8 et 9 décembre, un record pour la commune* alors que la moyenne nationale est en baisse.

Des animations attendues chaque année

Ce succès est dû à l'implication de nombreux acteurs, notamment la commission animations et culture qui orchestre l'événement. Cette dernière a mis en place une soirée dansante - dont le repas a été préparé par le restaurant scolaire - et une tombola avec plus de 70 lots en jeu. Plusieurs associations se sont investies dans l'événement : le club de gymnastique avec la vente de chocolats et la marche, vente de gâteaux, petit déjeuner avec animation musicale par le groupe « Perce Oreilles » alors que la chorale d'hommes « Les Copains d'Accord » a donné un concert à l'église.

De nouvelles initiatives

En 2018, l'EHPAD Villa Amélie a rejoint le mouvement en organisant un loto tandis que St-Ro en Fête, jeune association rogatienne, a initié un vide grenier permettant ainsi d'augmenter la collecte. De son côté, le groupe scolaire Josy MOINET s'est impliqué dans l'événement avec la nouvelle opération « SOS cookies et riz au lait » et une sensibilisation des enfants au handicap.

La mairie souhaite remercier les bénévoles, les entreprises qui ont offert denrées et lots pour la tombola, ainsi que tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette 32^{ème} édition du Téléthon. La commune de SAINT-ROGATIEN vous attend nombreux les 6, 7 et 8 décembre 2019 pour, peut-être, battre son nouveau record.

*chiffre 2017 : 4 050 euros

Manifestations du 1^{er} semestre 2019

Mercredi 8 mai

Cérémonie du 8 mai 1945

Vendredi 17 mai

Fête des voisins

Vendredi 24 mai

Saint-Donatien

Enfance et jeunesse

Les Bouts de Choux

Les Bouts de Choux accueillent les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents les mardis et vendredis matin sur deux groupes (9h15-10h et 10h-10h45). Une grande salle est mise à leur disposition au Centre d'Animations Socio-Culturelles.

Le thème de l'année 2019 est « la découverte des couleurs ». Les enfants pourront faire du collage, de la peinture... Les ateliers proposés constituent des temps d'éveil et de sociabilisation pour les enfants.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir différents intervenants (baby gym, tissus d'histoires...).

C'est un moment convivial pendant lequel les assistantes maternelles peuvent échanger sur d'éventuels questionnements liés à leur profession et les parents peuvent se rencontrer et partager leurs expériences sur la parentalité.

Si vous souhaitez participer aux ateliers vous pouvez contacter Ingrid à : ingrid.lecordier1305@gmail.com.

À toutes et à tous, bonne année !



Accueil Périscolaire Roga'scool



Suite à l'arrêt des TAP, depuis septembre 2018, la commune de SAINT-ROGATIEN propose un accueil le mercredi matin pour les 3-11 ans.

En décembre, la commune s'est engagée pendant 3 ans sur un Projet Éducatif de Territoire et son accueil a été labellisé « Plan Mercredi » ce qui l'oblige à respecter une charte de qualité.

Afin de découvrir ce nouvel espace destiné aux enfants, nous vous proposons les regards croisés d'un parent, d'un enfant et d'un animateur, acteurs de l'accueil périscolaire Roga'scool le mercredi matin depuis septembre (lire page suivante).

HORAIRES D'OUVERTURE :

**Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi :
7h30-8h30 / 16h30-18h30**

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS VIA LE PORTAIL FAMILLES :

- Inscription de l'enfant à l'année avec la possibilité de modifier au plus tard le vendredi 17h pour la semaine suivante.
- Ou possibilité d'inscrire votre enfant au plus tard le vendredi 17h pour la semaine suivante.

Mercredi : 7h30-12h30

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :

- Inscription de l'enfant à l'année avec la possibilité de modifier le 28 du mois au plus tard.
- Ou possibilité d'inscrire l'enfant au dernier moment dans la limite des places disponibles et des projets en cours.

Ils nous parlent de Roga'scool

Agathe, Matis et Sarah ont répondu à nos questions pour vous faire partager leurs visions de Roga'scool



Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Agathe NICOT : J'habite SAINT-ROGATIEN depuis le mois de janvier 2018, et mes deux enfants y sont scolarisés, en classe de CP et de moyenne section. J'ai un emploi à temps plein réparti sur 4 jours et demi, je ne travaille pas le mercredi après-midi.

Matis : Je m'appelle Matis, j'ai 9 ans et je suis en classe de CM1-CM2.

Sarah TARET : Je suis animatrice polyvalente à l'accueil périscolaire de Roga'scool le mercredi matin et les soirs de la semaine.

Pouvez-vous expliquer aux lecteurs, ce que font les enfants les mercredis matin ?

A. N. : Les enfants de l'école élémentaire ont la possibilité de choisir plusieurs ateliers, chacun étant encadré par un animateur. À titre d'exemple, ma fille en CP a choisi un atelier de pâte FIMO, tandis que d'autres ont fait de la danse. Une sortie a été organisée pour permettre aux enfants de participer à un événement qui se tenait à AYTRÉ, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant. Les enfants de l'école maternelle sont dans une salle différente, et réalisent divers ateliers. Ils ont travaillé sur les légumes et, depuis 2 mois, un intervenant extérieur vient leur présenter différents instruments, musiques et coutumes d'Afrique : les enfants manipulent les instruments, les marionnettes. Une visite du Médiabus a également été organisée.

M : Le matin nous sommes accueillis jusqu'à 9h. Puis, 3 ateliers nous sont proposés : créatif, sportif et scientifique... Depuis septembre j'ai pu participer aux différents ateliers : déco du repas des Aînés, activités scientifiques, découverte de nouveaux sports, création de film, activités autour du marché de Noël et danse. Moi, j'aime bien participer à tous les ateliers sur le cycle. Après les ateliers, nous nous retrouvons avec les Zipumas (9-11 ans) à la MDJ où nous faisons diverses activités libres.

S. T. : Depuis septembre j'interviens en maternelle. Lors de chaque cycle nous proposons une thématique : septembre-

octobre : découverte du goût, novembre-décembre : découverte de l'Afrique avec Koffi, la finalité étant de présenter différentes activités réalisées lors du marché de Noël. Pour le prochain cycle, j'interviendrai en élémentaire autour d'un atelier jardinage et un projet de groupe avec les CP/CE1/CE2 sur l'équilibre alimentaire.

Quels sont pour vous, les points positifs de cet accueil ?

A. N. : Le premier point positif est la proximité, évitant aux familles d'aller déposer leurs enfants au Centre de Loisirs de PÉRIGNY. Ensuite, la connaissance des lieux et des animateurs est un atout pour une bonne intégration des enfants. La souplesse du fonctionnement est appréciée des parents puisqu'il est possible de reprendre son enfant jusqu'à 12h30, ce qui permet de déjeuner en famille. Enfin, le dynamisme et l'implication de l'équipe sont très appréciés des enfants.

M : J'aime faire des activités, et en plus avant, il y avait école le mercredi et cet accueil permet d'éviter le changement d'emploi du temps des parents. J'ai toujours aimé les activités des TAP et donc, le mercredi, cela les remplace.

S. T. : Depuis la mise en place du mercredi matin nous avons du temps avec les enfants pour faire des projets plus importants. Je ressens une ambiance moins scolaire contrairement aux TAP. De plus, je trouve que nous avons plus d'échanges avec les parents.

Et que pourrions-nous améliorer pour la suite ?

A. N. : Vous l'avez peut-être déjà prévu, mais sans doute qu'un peu d'éveil musical pour les enfants d'élémentaire serait intéressant. De plus, après le spectacle de danse du marché de Noël, j'ai pensé qu'il pourrait être enrichissant pour les enfants de participer à une représentation (danse, théâtre ou autre...). J'ai cru voir que certains enfants étaient attristés de ne pas le faire, alors qu'ils vont régulièrement à Roga'scool.

M : Que l'on ait des activités toute la journée et également des sorties sur la matinée.

S. T. : Il faut un peu de recul pour connaître les améliorations à apporter. Cela ne fait que 4 mois que la structure fonctionne. Il faudrait un nombre d'enfants plus important pour que les projets soient plus ambitieux.

Résumez Roga'scool en 3 mots ?

A. N. : Pratique, sympathique, intéressant !

M : Activités variées, cool, une grande famille.

S. T. : Découvertes, plaisir, agréable.

Merci beaucoup pour vos réponses.

Pour finir, l'ensemble de l'équipe d'animation de Roga'scool vous remercie pour votre participation au marché de Noël qui a permis d'échanger avec les familles et de valoriser les activités de l'accueil périscolaire. Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2019.



Maison des Jeunes

La MDJ vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

Pour cette nouvelle année, les jeunes de la MDJ ont joué les petits lutins du Père Noël à Cultura pour financer leur séjour ski qui se déroulera du 17 au 22 février 2019 au Mourtis (Pyrénées). 8 jeunes vont partir pour une semaine de ski, biathlon, soirées... en partenariat avec Péri'jeunesse.

Intervention des animateurs au collège Fabre d'Églantine

Jenny intervient au collège le lundi dans le cadre du FESTI PREV (festival de prévention de la jeunesse et de la citoyenneté) et tous les jeudis dans le cadre du TCHAT. C'est un peu comme leur deuxième Maison des Jeunes : les jeunes peuvent demander des informations, échanger avec les animateurs de leurs communes, etc...

À VOS AGENDAS

- Du 25 février au 5 mars : stage radio
- 23/24 mars : Stade Rochelais/ Toulouse (7 places offertes par la CdA)
- Du 23 au 26 avril : raid aventures (équipe mixte de 3)
- 1^{er} mai : bourse aux plantes

Admissions à l'école maternelle Josy MOINET pour les enfants nés en 2016

Sur rendez-vous du 4 mars 2019 au 24 mai 2019 - Tel : 05 46 56 78 11 de 8h à 16h30 les jours de classe. Vous devez au préalable vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie et téléphoner à l'école pour demander un rendez-vous.

À l'école, vous vous présenterez avec les documents suivants :

- la feuille d'informations remplie par vos soins (à prendre en Mairie).
- le certificat d'inscription signé par M. le Maire
- le livret de famille ou une pièce certifiant la responsabilité légale.
- le certificat de vaccinations obligatoires ou le carnet de santé ou un justificatif de contre-indication.

Café des Familles

Le Café des Familles se déroule le premier vendredi de chaque mois à 8h15 devant l'école.

C'est une initiative d'une mère de famille de SAINT-ROGATIEN, Élise GARAPON, qui a sollicité le coordonnateur Enfance-Jeunesse de la commune en juin 2018 pour mettre en place un lieu d'échange sur la parentalité. Petite interview pour découvrir ce nouveau projet.



Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis une habitante de SAINT-ROGATIEN depuis 5 ans maintenant. Nous sommes arrivés en octobre 2013 exactement. J'ai deux enfants scolarisés à l'école, le plus jeune en GS et l'aîné en CM1. Professionnellement, j'évolue depuis plusieurs années dans le secteur médico-social et j'ai validé il y a peu une certification professionnelle de sophrologue, activité que je développe progressivement. En parallèle, j'exerce mon métier de conseillère en économie sociale et familiale au sein du Pôle social de l'UDAF dans le domaine du logement.

D'où vous vient l'idée du Café des Familles ? Pourquoi ?

C'était davantage l'expression d'un intérêt pour la thématique de la parentalité et un besoin personnel de partager sur ce sujet avec d'autres parents, mais pas seulement d'ailleurs. Ce désir part aussi de mon parcours de mère, avec beaucoup de déménagements, un sentiment d'isolement car éloignée de ma famille, de mes amis, et le souhait de pouvoir m'impliquer au sein de ma commune dans un domaine qui fait sens. Et il résonne également dans mon histoire d'enfant et d'adolescente car j'ai pu profiter des activités d'un foyer rural très actif dans la commune où je résidais dans les Landes et au sein duquel mes parents se sont investis. Il y régnait une atmosphère chaleureuse et amicale.

Bien que l'idée de départ ait donné lieu à la proposition d'un espace qui serait plutôt dédié aux parents et aux familles plus globalement, il me semble important de laisser une ouverture afin de permettre à tous les membres de la communauté éducative qui le souhaitent, de se joindre à nous sur ces temps-là.

L'accompagnement et l'éducation des enfants est, selon moi, l'affaire de tous les adultes qui les accompagnent : parents, animateurs, enseignants, personnel de la mairie intervenant auprès des enfants. Tous les membres de la communauté éducative sont concernés.

Et j'en ai particulièrement pris conscience ces deux dernières années, du fait de mon expérience de parent, mais aussi grâce à une recherche et une étude personnelle. Chaque espace n'est pas séparé des autres; ou alors c'est une illusion de le croire. Chaque frontière est éminemment poreuse. C'est pourquoi je ne suis pas favorable au cloisonnement des différents espaces dans lesquels gravitent nos enfants, espaces qui sont avant tout des lieux où ils apprennent à vivre, à être ensemble et à découvrir qui ils sont. Si l'on considère que l'enfant prend l'adulte référent pour modèle (avant tout ses parents, mais il y en a d'autres en fonction des lieux où l'enfant se trouve) alors il me semble que nous avons intérêt à promouvoir des lieux de rencontre et de communication, quel que soit l'endroit où nous vivons.

Ma vision est que le Café des Familles est avant tout un espace de rencontres et qui appartient à ceux qui auront envie de s'y investir.

Que souhaitez-vous encourager à travers le café des familles ?

L'idée principale est de créer du lien et de l'échange entre parents, et pourquoi pas créer une forme de solidarité autour de cette question de la parentalité. Car nous savons que ce n'est pas simple ! Être parent et investir cette place qui nous est donnée est un des grands chantiers de l'existence!

Nous pouvons sans doute nous apporter mutuellement par nos diverses expériences.

Un des objectifs du Café des Familles est aussi de recueillir des thèmes par lesquels les parents se sentent concernés et de proposer par la suite des temps d'échanges, d'information et d'expression sur ces sujets.

Avez-vous autre chose à rajouter ?

Je souhaiterais inviter les parents qui auraient envie de participer à l'organisation de ce Café des Familles, à se joindre à nous. Surtout n'hésitez pas !

Environnement, Urbanisme & Divers



Obligation de déclaration des prélèvements domestiques d'eau souterraine

Déclarer ses prélèvements domestiques d'eau souterraine est une obligation depuis le 1^{er} janvier 2009. Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits, forage ou simple prise d'eau) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Deux raisons essentielles justifient la déclaration des forages domestiques :

- La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.

- L'usage d'une eau provenant d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vient contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Ce renforcement de la protection du milieu naturel répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.

En outre, le recensement des puits et forages privés doit permettre aux services administratifs compétents, en cas de pollution de nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information des utilisateurs et notamment de leur communiquer les consignes à respecter (interdiction de consommation, le cas échéant).



Passages piétons

Comme nous le savons tous maintenant, les piétons ont une priorité absolue pour traverser les rues en zone 30 (article R415-11 du Code de la Route). Le non-respect de cette loi par les automobilistes entraîne une lourde amende ainsi qu'un retrait de 6 points sur le permis des conducteurs verbalisés pour cette infraction. Cependant, un piéton se situant à moins de 50 mètres d'un passage est tenu de traverser sur celui-ci, sous peine d'une contravention.

Dans ces conditions, dans le but de responsabiliser au maximum les conducteurs circulant dans SAINT-ROGATIEN, il a été décidé de ne pas réhabiliter les passages piétons et de ne pas en créer d'autres pour que tous, nous nous sentions constamment concernés et en permanence attentifs à respecter les personnes souhaitant traverser à tout moment. Les passages piétons ne sont pas obligatoires en zone 30. Seuls ont été conservés et repeints les passages environnant l'école car la zone est considérée comme très sensible. Les nouveaux lotissements sont équipés de passages matérialisés mais ils ne sont pas encore intégrés dans la voirie communale.

Nouveauté urbanisme

Depuis le 1^{er} octobre 2018 le service Urbanisme de la commune instruit certains dossiers (hors secteur Bâtiments de France) tels que les modifications de façade et réfections de toiture, les clôtures, les coupes et abattages d'arbres, et enfin les piscines.

Les autres autorisations du droit des sols continuent d'être instruites par le service Urbanisme de la CDA de La Rochelle.

Information

La construction des 20 logements sociaux du lotissement Les Oiseaux prévue initialement début septembre 2018 devrait débuter dans le 1^{er} trimestre 2019.

Nous vous rappelons que le Service Urbanisme reçoit uniquement sur rendez-vous !



Réalisation de pieds d'arbres en béton

Perméo

Le Perméo est un ciment mélangé à des copeaux recyclés. L'intérêt est qu'il est drainant, il laisse passer l'eau. En revanche, il empêche l'apparition des herbes. Ce système coûte deux fois moins cher que la résine.

Mise en place du répertoire électoral unique



Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Répertoire Électoral Unique (REU) est entré en vigueur.

C'est un nouveau système de gestion des listes électorales. Géré par l'INSEE, il a pour but principal de lutter contre la fraude et d'assouplir les démarches administratives pour les électeurs et les communes.

Les électeurs peuvent toujours procéder à leur inscription sur internet ou à l'accueil de leur mairie. Cependant, la date d'inscription limite du 31 décembre est modifiée. Le REU permet de s'inscrire toute l'année, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin à partir du 1^{er} janvier 2020.

Lors d'une élection à 2 tours, les jeunes majeurs peuvent désormais voter au second tour s'ils ont 18 ans la veille de celui-ci. Les électeurs auront accès à un espace personnalisé sur internet grâce à un numéro indiqué sur les nouvelles cartes électorales envoyées courant mars. Dès lors, ils pourront accéder à toutes leurs données personnelles.

Le REU permettra d'avoir une liste électorale à jour en temps réel. C'est le Maire de la commune qui examinera chaque demande dans les 5 jours suivant son dépôt : c'est lui qui décide d'inscrire ou de radier un électeur. Cependant, la commission de contrôle composée d'un conseiller municipal, un représentant du Tribunal et un représentant de l'État (qui remplacera la commission administrative) aura pour mission de contrôler à posteriori les décisions du maire ainsi que les recours administratifs.



N'oubliez pas les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019.

Grâce au REU, vous avez jusqu'au 31 mars 2019 pour vous inscrire.

Si vous voulez être assesseur, n'hésitez pas à téléphoner à Sandra BAUDRY à la Mairie 05 46 56 60 77

Prélèvement à la source

Entreprises, associations : un dispositif simplifié

Pour l'entrée en vigueur du prélèvement à la source le 1^{er} janvier 2019 et sa gestion obligatoire via la déclaration sociale nominative (DSN), plusieurs mesures de simplification des formalités sociales et fiscales liées à l'emploi de salariés et proposées aux entreprises et aux associations pourront être mise en œuvre :

- **le titre emploi service entreprise (TESE)** : dispositif gratuit destiné aux entreprises. Le centre TESE calculera le montant à prélever sur les revenus des salariés au titre du PAS, à partir des éléments qui lui seront transmis par l'administration fiscale, et communiquera ensuite le montant net du salaire que l'employeur devra verser.
- **le chèque emploi associatif (CEA)** : dispositif gratuit à l'attention des associations à but non lucratif et des fondations. Le Centre national CEA assurera le prélèvement de l'impôt à la source pour le compte de ses adhérents employeurs. À partir des éléments reçus par l'administration fiscale, le CEA calculera directement le montant à prélever sur le revenu d'activité. Il communiquera ensuite à l'employeur le montant du salaire net après imposition qu'il devra verser à son salarié.

Pour compléter votre information :

- le site d'information de la DSN : <http://www.dsn-info.fr/>
- le site TESE URSSAF : <https://www.letese.urssaf.fr/tesewebinfo/cms/index.html>
- le site CEA URSSAF : <https://www.cea.urssaf.fr/ceawebinfo/cms/index.html>
- le site DGFIP du prélèvement à la source – rubrique « collecteur » : www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source

Appel au civisme : déjections canines



Les propriétaires de chiens se promènent très souvent avec leur animal sur le territoire de la commune, indifféremment sur les espaces revêtus aussi bien que sur les surfaces herbeuses.

Beaucoup ne sont pas attentifs aux nuisances causées par les déjections et ne ramassent pas les « crottes ». Il est alors fréquent que les personnels chargés de l'entretien de la voirie et des espaces publics soient obligés de les enlever à leur place. Ils se trouvent aussi confrontés aux éclaboussements lors des tontes ainsi qu'au nettoyage peu ragoûtant de l'outillage.

Il est donc demandé à tous de bien surveiller son animal qui doit être tenu en laisse et de, soit garder les déjections chez soi, soit les ramasser après la halte imposée par le chien, sous peine d'une contravention de 1^{ère} classe de 35 €.



Passage de la balayeuse
Jeudi 14 mars
Lundi 6 mai
jeudi 11 juillet



Banque alimentaire

30 novembre et 1^{er} décembre 2018

La Banque alimentaire s'est déroulée les 30 novembre et 1^{er} décembre en association avec le magasin U Express.

Des bénévoles du CCAS de SAINT-ROGATIEN et de PÉRIGNY ont assuré les permanences.

Merci à tous les généreux donateurs.

Permanences assistante sociale : nouveau dispositif

Les permanences des assistantes sociales se dérouleront à la Mairie de PÉRIGNY le mercredi matin au lieu de l'antenne du service social de Villeneuve-les-Salines. RDV à prendre au 05 17 83 44 60.

Les personnes bénéficiant d'un accompagnement vont être informées du changement d'assistante sociale. D'autres créneaux horaires pourraient être proposés à ces personnes.

Aide informatique

Depuis le 5 novembre, un petit groupe de personnes a été constitué pour une aide informatique mise en place par la commune. Elle est animée par M. LORDAN, bénévole, et se déroule tous les lundis (sauf vacances scolaires) à partir de 14 h dans la salle d'arts plastiques.

Si vous voulez en profiter, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour plus de renseignement, contacter la Mairie.



Villa Amélie

La Villa Amélie recherche des bénévoles venant faire partager leur passion du chant, activités, ateliers créatifs...

Pour toute information, merci de contacter Lan au 05 17 83 40 40 ou par courriel à : animation.amelie@lna-sante.com

Un nouveau service sur le territoire de l'Aunis

L'association Tremä propose un nouveau service sur le territoire de l'Aunis : dépistage et accompagnement gratuits auprès des personnes âgées atteintes d'un déficit visuel et/ou auditif à leur domicile.

Bénéficiez gratuitement et à votre domicile d'un 1^{er} dépistage d'un déficit visuel et/ou auditif par un professionnel de santé (orthoptiste et/ou orthophoniste).

Sur la base de cette première rencontre et si votre situation le nécessite, le professionnel de santé :

- vous fera des préconisations d'équipements ou d'examen complémentaires,
- vous apportera une aide dans les démarches à entreprendre (prise de rendez-vous avec un spécialiste, accompagnement...),
- vous informera de la prise en charge financière des équipements nécessaires, notamment dans le cadre du nouveau dispositif « zéro reste à charge ».

**Pour plus de renseignements ou pour prendre RDV 05 46 68 44 00 / residence.riouxcoudreau@trema-asso.fr
14 rue Edme Mariotte 17180 PÉRIGNY**



MAIRIE / C.C.A.S

Place de la Mairie
Tél. : 05 46 56 60 77

Le Maire : M. Jacques LEGET

Les Adjoints au Maire :

- M. Didier LARELLE (urbanisme, aménagement de la voirie, accessibilité, réseaux, environnement et sécurité urbaine)

- Mme Sylvie MARTIN (affaires électorales, scolaires, périscolaires, enfance, jeunesse, Projet éducatif local, communication et information)

- M. Yves BOURSIER (entretien de la voirie, espaces verts et publics et bâtiments communaux)

- Mme Patricia DAVID (affaires sociales, solidarité, relations avec les personnes âgées et petite enfance)

- M. Philippe PINAUD (vie associative, culturelle, animations, fêtes et cérémonies)

(Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous)

Directrice Générale des Services :

- Mme Manuelle PAJOT (Secrétariat général, secrétariat des élus, gestion budgétaire et comptable, ressources humaines)

Accueil : Mme Sandra BAUDRY (Urbanisme uniquement sur rendez-vous, élections, voirie)

Accueil : Mme Manon JOURDAIN (Formalités administratives, état civil, recensement militaire, action sociale uniquement sur rendez-vous)

Policier municipal : M. Éric GADAIS
Agent de surveillance de la voirie publique (ASVP) : M. Franck WEISS

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h (17h le vendredi)

FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI

Courriel : mairie-saint-rogatien@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-saint-rogatien.fr

GYMNASÉ

Tél. : 05 46 56 30 92

CENTRE MUNICIPAL DE RENCONTRES

Tél. : 05 46 56 96 95

MAISON DES JEUNES

19 rue de La Rochelle
Tél. : 05 46 51 87 62 / 06 77 84 09 13
Courriel : maisondesjeunes-saint-rogatien@hotmail.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Accueil à Périgny sur RDV
Tél. : 05 17 83 44 60

CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. NAKACHE
Tél. : 06 37 24 88 58

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place des Chênes Verts
Tél. : 05 46 28 40 76
Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 (le jeudi jusqu'à 19h).

Un photocopieur à pièces et une tablette numérique internet sont à votre disposition

GROUPE SCOLAIRE JOSY MOINET

École Élémentaire - Mme COMBAREL, Directrice Tél. : 05 46 56 64 33

École Maternelle - Mme DELMAS, Directrice Tél. : 05 46 56 78 11

Restaurant Scolaire et accueil périscolaire Tél. : 05 46 55 06 45
periscolaire@saint-rogatien.fr

MÉDIABUS

Place des Chênes Verts
Tous les mercredis de 10h30 à 12h30
Tél. : 05 46 45 71 71 / 06 82 57 77 19

DÉCHETTERIE DE PÉRIGNY

Rue Auguste FERRIE
Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h (du 1^{er} avril au 30 septembre) Fermé le dimanche, le lundi et les jours fériés.
Tél. : 0800 535 844 (n°vert)

CIMETIÈRE

Rue du 19 mars 1962
Du 1/10 au 31/3 de 8h30 à 17h
Du 1/4 au 30/9 de 8h30 à 21h (portail automatisé électrique)

OFFICES RELIGIEUX

Père Daniel MARTIN
Messe à SAINT-ROGATIEN le 1^{er} dimanche de chaque mois à 11h
Tél. : 05 46 44 23 03

SANTÉ

PHARMACIE

>BARRIBAUT Marion
1 rue Auguste Jouineau
Tél. : 05 46 37 86 22

PROTHÉSISTE DENTAIRE

>DUMONTS Laurent
13 rue de La Rochelle
Tél. : 05 46 51 88 40

CHIRURGIEN DENTISTE

>LEBRUN Isabelle
>PAGEAUD Jessica, assistante
Rue du Logis du Vivier
Tél. : 05 46 56 72 17

PÔLE MÉDICAL

MÉDECINS

>Dr COUTURIER Laurent
>Dr KERHARO-NICOLAS Anne
>Dr LOUSTAU Valérie
>Dr SAUTERON Anne
>Dr STAUB Magali

2 place des Chênes Verts
Tél. : 05 46 00 59 70

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

>HATON Geoffroy (ostéopathe)
>TOURNOIS Marion
>GAUTIER Laurie
>MARCHAND Lucas
4 place des Chênes Verts
Tél. : 05 46 56 07 77

PODOLOGUE

>SOURISSEAU Philippe
3 place des Chênes Verts
Tél. : 05 46 51 88 51

INFIRMIÈRES

>SNOEK Nadine
>RAYMOND Agnès
6 place des Chênes Verts
Tél. : 05 46 37 13 14

OSTÉOPATHE

>NOIROT Stéphanie
1 allée des Alouettes
Tél. : 06 48 11 52 88
09 81 85 04 35

DIÉTÉTICIENNE

>GUYOT Sophie
Place des Chênes Verts
Tél. : 07 68 25 84 06

NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE

Samu / Maison Médicale de garde Tél. : 15

Pompiers Tél. : 18 ou 112

Centre anti-poison
Tél. : 05 56 96 40 80

Hôpital de La Rochelle
Tél. : 05 46 45 50 50

SOS Médecin
Tél. : 3624 ou 08 26 46 15 15

Gendarmerie Nieul-sur-Mer
Tél. : 05 46 44 51 64

SOS Enfance Maltraité
Tél. : 119

SOS Amitié (permanences écoute)
Tél. : 05 46 45 23 23

NUMÉROS UTILES

ErDF (service dépannage)

Tél. : 08 10 33 30 17

GrDF (Service dépannage)

Tél. : 08 10 43 30 17

SAUR (Service des eaux)

Tél. : 05 81 91 35 02

Communauté d'Agglomération

Tél. : 05 46 30 34 00

CDA Assainissement

Tél. : 05 46 30 35 40

Trésorerie de Périgny

13 rue du Péré Tél. : 05 46 44 38 66

Centre des Finances Publiques

LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 27 61 00

Service du cadastre (Impôts fonciers)

Tél. : 05 46 30 08 88

Taxi de SAINT-ROGATIEN

Tél. : 05 16 19 17 13 /
06 25 45 18 79

Tribunal de Grande Instance

10 rue du Palais LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 50 87 10

Préfecture

Tél. : 05 46 27 43 00

Collège Fabre d'Églantine

4 rue Fabre d'Églantine 17000
LA ROCHELLE

Tél. : 05 46 44 13 65

YÉLO (Régie des Transports)

Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Tél. : 08 10 17 18 17

Maison de l'Emploi - Cité des Métiers

88 rue de Bel Air
17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 55 34 21

Site Internet :

<http://maisondelemploi.agglo-larochelle.fr>

Les Mouettes

Site Internet :
www.lesmouettes-transports.com

COMMERCES ET SERVICES

COIFFEUR

>OUVRARD Olivier
Place des Chênes Verts

Tél. : 05 46 56 68 28

PRODUCTEUR PRIMEUR EXPÉDITEUR

>SARL DEVERS
Les Ecurolles-Route de BOURGNEUF

Tél. : 05 46 00 61 70

RESTAURANT

>LA PIERREVUE
2 place de la Mairie

Tél. : 05 46 31 67 08

U EXPRESS

1 bis route de La Jarne

Tél. : 05 46 28 13 50

ENTREPRISES ET ARTISANS

MENUISIER

>MARTIN Sylvie et Patrick
33 rue de La Rochelle
Tél. : 05 46 01 98 17 / 06 82 70 01 98

PEINTRES

>POUZIN J. François
27 rue Auguste Renoir

Tél. : 06 13 57 34 40

PEINTRES ET DÉCORATION

>N'SEKE J. Jacques
5 rue des Acacias

Tél. : 05 46 31 17 57

06 24 62 21 98

>NAT DÉCOR

11 rue des Charmes
Tél. : 06 67 66 85 44

natdecor@gmail.com

natdecor.fr

ÉLECTRICIENS

>BOURGINE Sébastien
9 rue des Lilas

Tél. : 06 03 73 44 28

>ESPIOT Philippe

7 rue des Palombes

Tél. : 06 50 45 01 75

phispiot@gmail.com

EXPLOITATION AGRICOLE

>PRIOUZEAU Josy

Rue de La Rochelle

Tél. : 05 46 56 65 75

DIVERS

THÉRAPEUTE

PSYCHO-COMPORTEMENTAL

>COSSEAU Annie

11 rue des Tilleuls

Tél. : 06 70 52 96 65

JENNEAU-GUILLARD

(HYPNOSE 17)

Tél. : 07 67 59 96 00

contact@hypnose17.net

ÉNERGÉTICIENNE

>MAGNERON Marie-Noëlle

10 allée des Blés d'Or

Tél. : 06 86 76 52 82

mmagneron@free.fr

ARTISANE SAVONNIÈRE

>SAVONY Charly

3 rue Paul Cézanne

Tél. : 06 84 05 11 04

contact@savony-charly.fr

CONSTRUCTION-MAÎTRE D'ŒUVRE

>BLANCHET Fabrice

20 rue des demoiselles

Tél. : 06 88 01 02 06

fbc17220@gmail.com

WISTEUR PERFORMANCE

(compétition automobile accessible aux particuliers)

>HECKMANN Quentin

Tél. : 07 78 64 39 41

Site Internet :

<http://wisteurperformance.com>

MULTISERVICES

>Gilles travaux et services

9 rue du Couvent

Tél. : 06 59 64 78 70

>JCP (jardin, clôture et paysage)

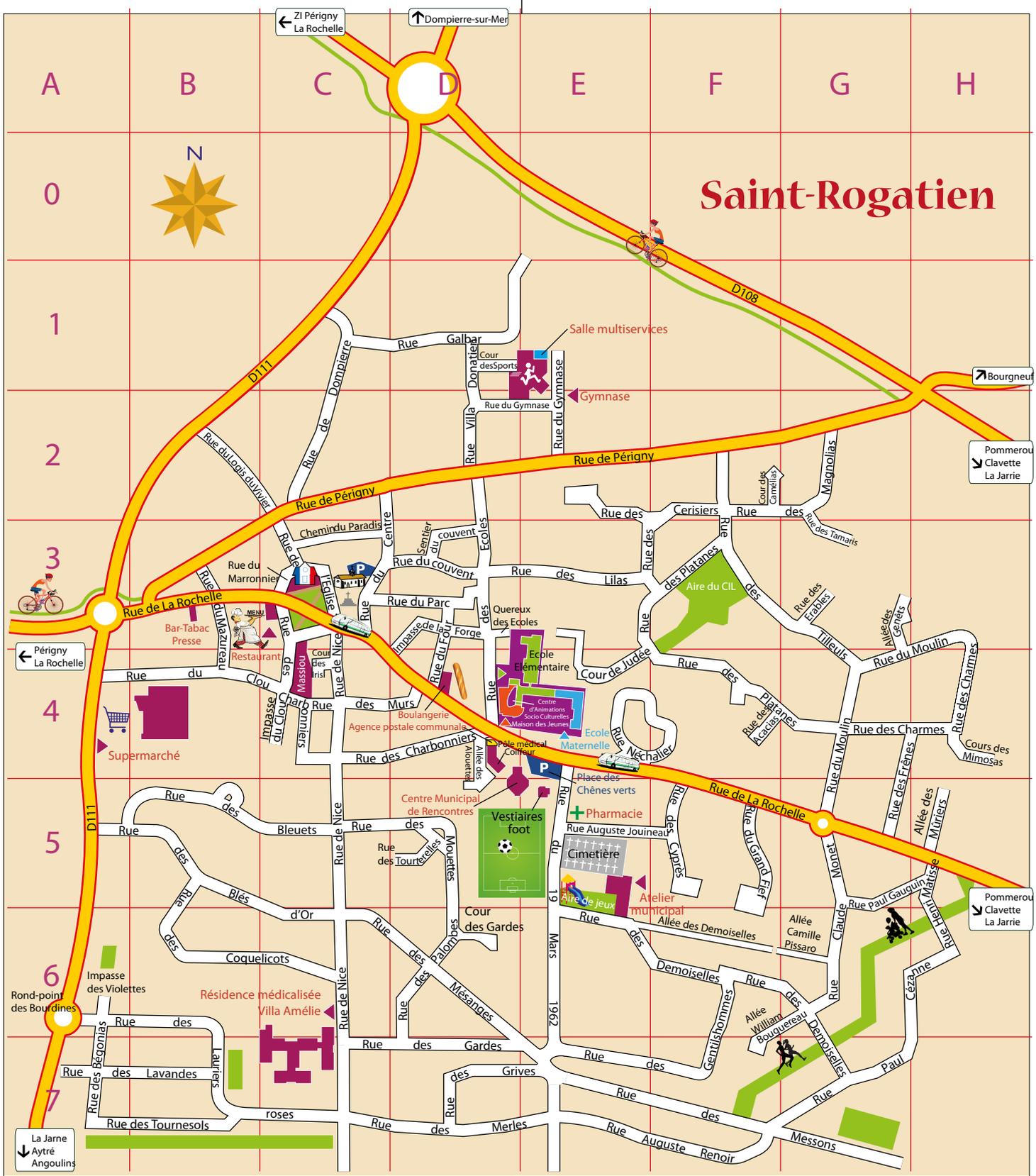
38 rue de Périgny

Tél. : 06 23 00 07 56

>Les services de Betty

Tél. : 06 20 75 27 90 / 09 73 27 28 00

lesservicesdebetty@gmail.com



VOIES DIVERSES

- Acacias (Rue des).....F-4
- Auguste Jouineau (Rue).....E-F-5
- Auguste Renoir (Rue).....E-F-7
- Alouettes (Allée des).....D-4-5
- Bégonias (Rue des).....A-6-7
- Blés d'Or (Rue des).....A-C-5-6
- Bleuets (Rue des).....A-C-5
- Camélias (Cour des).....F-2
- Camille Pissaro (Allée).....G-6
- Centre (Rue du).....C-2-3
- Cerisiers (Rue des).....E-F-2-3
- Charbonniers (Rue des).....C-D-3-4
- Charmes (Rue des).....G-H-4
- Chênes verts (Place des).....E-4
- Claude Monet (Rue).....G-5-6
- Clou (Impasse du).....C-4
- Clou (Rue du).....A-C-4
- Coquelicots (Rue des).....B-C-5-6
- Covent (Rue du).....D-3
- Covent (Sentier du).....D-3
- Cyprés (Rue des).....F-5

- Demoiselles (Rue des).....E-G-6-7
- Demoiselles (Allée).....F-6
- Dompièrre (Rue de).....C-1-2
- Écoles (Rue des).....D-2-3-4
- Écoles (Quereux des).....D-3
- Église (Rue del').....C-3
- érables (Rue des).....G-3
- Gardes (Cour des).....D-3
- Four (Rue du).....D-3-4
- Frênes (Rue des).....G-4-5
- Galbar (Rue de).....C-D-1
- Gardes (Rue des).....D-6
- Gardes (Rue des).....C-D-7
- Genêts (Allée des).....G-3
- Gentilshommes (Rue des).....E-F-6-7
- Grand-Fief (Rue du).....F-5
- Grives (Rue des).....D-E-7
- Gymnase (Rue du).....D-E-1-2
- Henri Matisse (Rue).....H-5-6
- Iris (Cour des).....C-4
- Judée (Cour de).....E-3-4
- Lavandes (Rue des).....A-B-7

- La Rochelle (Rue de).....A-H-3-5
- Lauriers Roses (Rue des).....A-C-6-7
- Lilas (Rue des).....D-E-3
- Logis du Vivier (Rue du).....B-C-2
- Magnolias (Rue des).....F-G-2
- Marronnier (Rue du).....C-3
- Mars 1962 (Rue du 19).....E-4-7
- Mazureau (Rue du).....B-3-4
- Merles (Rue des).....C-E-7
- Mésanges (Rue des).....C-E-6-7
- Messons (Rue des).....E-G-7
- Mimosas (Cour des).....H-4
- Mouettes (Rue des).....D-5
- Moulin (Rue du).....G-H-3-5
- Mûriers (Allée des).....H-5
- Murs (Rue des).....C-D-4
- Néchalier (Rue).....E-F-4
- Nice (Rue de).....C-3-7
- Palombes (Rue des).....D-5-6
- Paradis (Chemin du).....C-3
- Parc (Rue du).....C-D-3
- Paul Cézanne (Rue).....G-H-6-7

- Paul Gauguin (Rue).....G-H-5
- Périgny (Rue de).....B-H-2-3
- Platanes (Rue des).....E-G-3-4
- Sports (Cour des).....D-1
- Tamaris (Rue des).....G-2-3
- Tilleuls (Rue des).....F-G-2-4
- Tournesols (Rue des).....A-B-7
- Tourterelles (Rue des).....D-5
- Villa Donatien (Rue).....D-1-2
- Violettes (Impasse des).....A-6
- William Bouguereau (Allée).....F-G-6-7

- Coiffeur.....D-4
- Église.....C-3
- Groupe scolaire.....D-E-3-4
- Gymnase.....D-E-1-2
- Maison desjeunes.....D-4
- Centresociale.....D-4
- Médecins.....D-4
- Mairie et Place.....C-3
- Monument aux morts.....C-3
- Pharmacie.....E-5
- Résidence Massiou.....C-3-4
- Résidence médicalisée villa Amélie.....C-6-7
- Restaurant.....C-3
- Salle multiservices.....E-1
- Supermarché.....A-B-4
- Terrain de foot et vestiaires.....D-E-5

LIEUX - SERVICES PUBLICS

- Agence postale communale.....D-4
- Aire de jeux.....E-5
- Aire du CIL.....F-3
- Atelier municipal.....E-5-6
- Boulangerie.....D-4
- Centre municipal de rencontres.....D-E-4-5
- Cimetière.....E-5

à détacher et plier